

Les décisions

- ▶ **Approbation du compte-rendu du 16 avril 2009**
- ▶ **Contrat interne d'objectifs et de moyens de l'IUT**
- ▶ **DBM n°3**
- ▶ **Statuts ENSIAME**
- ▶ **Statuts IAE**
- ▶ **Convention avec l'HESTIM**
- ▶ **Convention C3T**
- ▶ **Convention avec l'Institut Catholique de Lille**
- ▶ **Convention de partenariat «InterU langues »**
- ▶ **Campagne FSDIE**
- ▶ **Annexe au règlement des examens - dispositions relatives aux étudiants salariés et sportifs**
- ▶ **Sorties d'inventaires**
- ▶ **Statuts fondation partenariale « PRI'VAL »**
- ▶ **Bilan social 2008**
- ▶ **Mise en place des sections disciplinaires**

Le quorum étant atteint la séance débute à 14H35.

Mme la Présidente donne lecture des pouvoirs et arrête l'ordre du jour.

Avant d'aborder le premier point à l'ordre du jour, plusieurs informations à destination des membres du Conseil ont été données :

- appel à projet Campus

L'UVHC avait répondu à l'appel à projet Campus et avait été retenue en mai 2008 dans un cadre spécifique puisque initialement l'opération concernait les projets structurants métropolitains. Le projet de l'UVHC qui ne s'inscrivait pas dans cette problématique a été retenu en tant que « projet innovant ». L'Etat allouera 20 millions d'euros au projet et l'établissement devra lever 20 millions d'euros auprès des collectivités. Le montage financier s'est terminé en janvier 2009 et la région, le département et Valenciennes Métropole seront co-financeurs.

Le ministère a transmis un document officiel qui confirme sa participation à hauteur de 20 millions d'euros pour la construction de bâtiments. Des études pourront être lancées rapidement à hauteur de 624 000 euros.

Par ailleurs, dans le cadre du CPER (2007/2013) des projets immobiliers seront financés :

- espace polyvalent, lieu de vie étudiant et culturel,
- extension de laboratoire dans le cadre du CISIT,
- extension du C3T.

Le projet Campus a également retenu la construction d'un Institut des Transports Durables et d'un Institut International du Management. Tous ces bâtiments seront construits dans le respect des normes HQE.

Rentrée solennelle du 25 septembre 2009

Madame la Présidente présente les temps forts de cet évènement qui aura lieu le vendredi 25 septembre à l'Université. Cette cérémonie sera couplée avec une remise des insignes de Docteur Honoris Causa. Plus que le lancement d'une nouvelle année, cet évènement sera l'occasion de valoriser l'université. Parmi les récipiendaires pressentis pour la remise des insignes, l'université honorera des personnalités politiques de très haut rang ayant un mandat européen et des personnalités scientifiques de renommée internationale.

Un powerpoint a été présenté aux conseillers, il sera mis en ligne sur l'ENT.

► Approbation du compte-rendu du 16 avril 2009

Vote à l'unanimité

► Contrat interne d'objectifs et de moyens de l'IUT

M. Rouzé prend la parole et explique aux conseillers qu'il est mandaté par le conseil de l'IUT qui a constaté que des points essentiels ne figuraient pas dans le projet de contrat interne. Pour cela, le conseil a considéré à l'unanimité qu'il ne souhaitait pas voter le contrat en l'état. Il propose de mettre en place un groupe de travail commun qui sera chargé d'élaborer le contrat d'objectifs et de moyens 2010.

Madame la Présidente fait remarquer que le CEVU a donné un avis négatif sur le projet présenté par le directeur de l'IUT.

Mme Grant intervient pour souligner l'intérêt de mettre en place un groupe de travail commun afin d'orchestrer convenablement le projet de contrat.

Il est proposé aux conseillers de voter pour la rédaction d'un courrier commun à l'adresse du Ministère qui reprendra la motion du conseil de l'IUT.

Vote à l'unanimité

► DBM n°3

Madame la Présidente précise que le nombre de DBM doit être réduit, idéalement 4 dans l'année, pour répondre aux demandes de l'audit de l'IGAENR.

Mme Decneut présente la DBM n°3 qui concerne :

- 901 IUT :

Rattachement de 139 535 € et Transfert de 70 000 €

- 902 ISTV :

Rattachement de 96 249 €

- 903 FLLASH :

Rattachement de 22 540 €

- **904 CEPPEs** :
Report de 8 500 €
- **906 BU** :
Transfert de 5 000 €
- **907 MP** :
Transfert de 4 000 €
- **911 AIP** :
Report de 4 000 €
- **912 IAE** :
Rattachement de 16 034,94 €
- **913 ENSIAME** :
Rattachement de 83 334,13 €
- **914 Actions commerciales**
Rattachement de 24 341 €, Report de 49 710,30 € et Transfert de 23 200 €
- **915 Recherche**:
Rattachement de 243 992,01 € et 75 000 € et report de 577,70 €
- **923 FSMS** :
Rattachement de 9 045,57 €
- **925 Services généraux** :
Rattachement de 145 534,51 € et transfert de 320 000 €

Madame la Présidente précise que cette DBM concrétise le programme pluriannuel d'investissement.

M. Millot ajoute que c'est une DBM importante pour la recherche car elle correspond à la dotation du ministère.

Vote à l'unanimité

► Statuts ENSIAME

M. Coutellier prend la parole et présente les nouveaux statuts de l'ENSIAME et précise que le projet a été validé par la commission des statuts du 11 juin dernier.

Les changements importants sont les suivants :

- article 2 : ajout de la notion de l'internationalisation de l'offre de formation,
- Article 4 : suppression de la notion de filière, remplacé par « département associé»,
- Article 6 : le conseil d'administration restreint est ajouté,
- Article 7 : pour les membres extérieurs du conseil, mise en conformité par rapport à la réorganisation des CCI et ajout pour les membres permanents du bureau des élèves,
- Article 15 : création d'un conseil d'orientation stratégique,
- Article 16 : conseil de la vie interne qui réunit les acteurs de l'école.

M. Coutellier demande d'ajouter « conseil d'administration de l'école » dans le titre 3. Il informe également les conseillers de la création pour la rentrée 2010 d'un parcours dispensé en anglais et dédié au transport

Question de M Gorisse dans l'article 7 sur le nombre de représentants des anciens étudiants.

M. Coutellier lui répond que les anciens siègent en tant que représentants du monde industriel et non plus comme « étudiant ».

Question de M. Prévost sur le représentant BDE en tant que membre invité donc sans pouvoir de vote.

M. Coutellier lui répond que le président du BDE est souvent élu au conseil et qu'il faut veiller à respecter le cadre réglementaire de la CTI.

M. Prévost déplore l'absence de représentant étudiant dans le conseil d'orientation stratégique ainsi que dans le conseil de vie interne, et que pour ce dernier les missions sont vagues.

M. Coutellier invite M. Prévost à assister au prochain conseil.

M. Li Crapi demande pourquoi il n'y a que 2 syndicats qui apparaissent ?

Madame la Présidente lui répond que vraisemblablement cela correspond à l'histoire de l'école.

Vote à l'unanimité

► Statuts IAE

M Leleu prend la parole et présente le projet de statuts de sa composante dont le principal objectif est la mise en conformité par rapport à la loi LRU. De plus, une restructuration est nécessaire puisque les effectifs de la composante ont doublé en quelques années.

Après plusieurs échanges, des demandes de modifications doivent être apportées (confère statuts modifiés).

Vote à l'unanimité sous réserve des modifications.

► Convention avec l'HESTIM

M. Coutellier prend la parole et présente la convention qui relie le master Qualité Sécurité Environnement de l'UVHC avec l'école des Hautes Etudes des Sciences et Techniques de l'Ingénierie et du Management (HESTIM Maroc).

L'objectif de cette convention est de dupliquer la formation master QSE au Maroc avec une maîtrise complète du processus par l'UVHC.

Le CEVU souhaite que la durée de la convention soit valable jusque fin 2009 (correspond à la fin habilitation de la formation).

Madame la Présidente propose que la convention soit établie pour une durée d'un an puis une nouvelle convention sera signée dans le cadre de la nouvelle offre de formation et du futur contrat quadriennal.

Vote à l'unanimité sous réserve de modification.

► Convention C3T - Avenant n°12

Madame la Présidente rappelle aux conseillers que l'UVHC prend en charge les coûts de fonctionnement des surfaces et en contrepartie VALUTEC verse un loyer à l'université.

M Wautier viendra au prochain conseil pour présenter l'activité et les résultats de VALUTEC.

Remarque de M. Markiewicz : il faut supprimer « directeur général » pour M Wautier dans la signature de la convention.

Vote à l'unanimité

► **Convention avec l'Institut Catholique de Lille**

M. Sénéchal prend la parole et présente le projet de convention qui a été travaillé au niveau du PRES régional.

Une modification est à apporter dans l'article 2 : remplacer le mot filière par « formation ». Pour l'UVHC, un projet d'expérimentation pourrait être lancé entre le lycée la Sagesse et la licence professionnelle EMPME.

Question de M. Li Crapi : n'y a-t-il pas un problème d'atteinte au principe de laïcité ?

Réponse de Madame la Présidente : les formations en région avec l'ICL sont très nombreuses. Il ne s'agit que de conventionner pour des formations universitaires habilitées par le ministère.

Vote à l'unanimité

► **Convention de partenariat «InterU langues »**

Mme Grant présente la convention qui lie l'Université de Lille 3 et l'UVHC.

La convention précise le mode d'utilisation et de redistribution des fonds dans le cadre du projet de deuxième centre de ressources en langues, situé aux Tertiales. La subvention régionale sera reversée par Lille 3 à l'UVHC.

Mme Grant profite de cette intervention pour déplorer la disparition du volet interuniversitaire dans les prochains contrats quadriennaux.

Vote à l'unanimité

► **Campagne FSDIE**

M Prévost prend la parole et présente les projets subventionnés de la 3^e campagne FSDIE pour un montant total de 23 150 €.

Question de M. Coutellier : la réalisation du journal de la FEV est-elle nécessaire sur papier ?

Après un débat entre les conseillers, il est proposé de réfléchir à une impression sur papier recyclé doublée d'une version électronique.

Une information est donnée sur le congrès national AFNEUS qui regroupe les étudiants scientifiques et qui aura lieu à Valenciennes en mars 2010.

Vote à l'unanimité

► **Annexe au règlement des examens - dispositions relatives aux étudiants salariés et sportifs**

M. Sénéchal prend la parole et présente ce projet d'annexe qui a pour objectif de prévoir des aménagements pédagogiques particuliers en faveur des étudiants inscrits dans une composante de l'UVHC et engagés dans la vie professionnelle ou dans la vie sportive.

Vote à l'unanimité

▶ **Sorties d'inventaires**

M Warret prend la parole et présente aux conseillers les sorties d'inventaires de l'IUT, des services généraux et du C3T. Ces sorties correspondent essentiellement à des biens informatiques amortis.

Vote à l'unanimité

▶ **Statuts fondation partenariale « PRI'VAL »**

Madame la Présidente présente ce projet de statuts qui a pour objet la création d'une fondation partenariale intitulée « Promotion de la recherche et de l'innovation Valenciennoise » au fin de concourir au développement de projets de recherche, de formation et de transfert. Elle regroupe la société ALSTOM, le Crédit Mutuel du Nord, le groupe Hiolle, Vallourec et l'UVHC.

Une modification devra être apportée au niveau de l'article 14 : « celui-ci est transmis au recteur » et non au préfet.

Vote à l'unanimité

▶ **Bilan social 2008**

M. Bricout prend la parole et décrit sommairement le document du Bilan Social et suggère aux conseillers de le commenter en détail à l'occasion du prochain conseil d'administration.

▶ **Mise en place des sections disciplinaires**

M. Chabasse donne le résultat des votes et indique que faute de candidature dans le collège des professeurs les sections ne pourront se mettre en place dans l'immédiat.

Etaient présents ou représentés :

Personnalités extérieures

Mme Lancelle

Collège A

Mme Grant, MM. Ali Mehmeti, Markiewicz, Ezzedine et Millot

Collège B

Mme Sforzin, MM Bellalij, Bonduelle, Garnier, Del Campo, Li Crapi et Jenot

Collège BIATOSS

M Laurent

Collège des usagers

M Gorisse

Membres de droit

MM. Chabasse et Warret

Membres invités :

Mmes Houssier, Decneut et Come

MM. Sénéchal, Coutellier, Prévost, Varago et Bricout

Ont donné pouvoir :

M. Rutkowski à M. Laurent

Mme Guionnet à Mme Lancelle

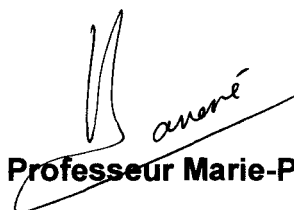
M. Dheilily à Mme Mairesse

Melle Nobecourt à M. Gorisse

Excusés

MM. Bocquet et Pauvros.

La Présidente,



Professeur Marie-Pierre MAIRESSE.